



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-DEUX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 FEVRIER 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Florian GIBIER, Mme Marielle MERMOUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS VERT - SECURISATION DES CAPTAGES ET ALIMENTATION DES RESERVOIRS – PHASE 2 ET 3 DEL2024-005

Rapporteur : Michel BELIN

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé dispositif « FONDS VERT », dispositif créé pour aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, comporte au sein de son axe 2 « Adapter le territoire aux changements climatiques » un sous-titre nommé « Appui aux collectivités de montagnes soumises à des risques émergents ».

La commune ayant déposé en 2023, au titre du fonds vert un dossier sur la protection de la ressource en eau et l'amélioration de la distribution, elle souhaite en 2024 redéposer un dossier sur le même sujet à propos des phases 2 et 3 du projet conformément à la notice d'intervention jointe en annexe.

Le montant total des travaux est de 464 515, 64 euros HT, la demande de subvention au titre du FONDS VERT est de 371 612, 51 euros HT soit 80% du montant total du projet conformément au plan de financement en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

ARTICLE 1 : DE VALIDER la demande de subvention au titre du fonds vert

ARTICLE 2 : DE VALIDER le plan de financement joint en annexe

ARTICLE 3 : DE SOLLICITER une aide la plus haute possible conforme au plan de financement

ARTICLE 4 : DE S'ENGAGER sur la part d'autofinancement restant à la charge de la commune

ARTICLE 5 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour obtenir ces aides financières

ARTICLE 6 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une autorisation de commencer les travaux en amont

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le 26/02/2024

ID : 074-217400852-20240222-DEL2024005-DE



En Mairie, le 22 février 2024
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and vertical strokes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 22 février 2024
Le Maire,
François BARBIER

